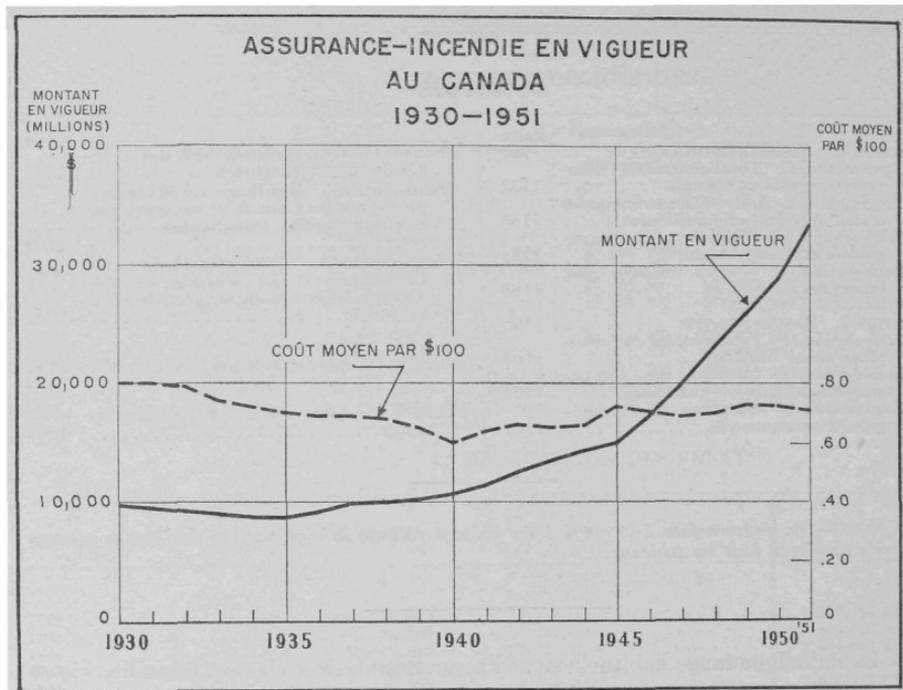


américaine est entrée en activité au Canada pour la première fois en 1821. L'*Annuaire* de 1941, pp. 861-862, donne un bref exposé des origines de l'assurance-incendie au Canada.



Le rapport du surintendant des Assurances pour l'année terminée le 31 décembre 1951 fait voir qu'à ce jour il existait 277 compagnies d'assurance-incendie à charte fédérale, dont 68 canadiennes, 83 britanniques et 126 étrangères. En 1875, première année des relevés authentiques du Département des assurances, 27 compagnies faisaient affaires au Canada, dont 11 canadiennes, 13 britanniques et 3 américaines. L'augmentation proportionnelle du nombre de compagnies britanniques et étrangères, de 59 p. 100 à 75 p. 100 du total, constitue une différence bien marquée entre l'assurance-incendie et l'assurance-vie au Canada, celle-ci étant vendue en très grande partie par des compagnies canadiennes.

Sous-section 1.—Total général de l'assurance-incendie au Canada

Une partie de l'assurance souscrite chaque année est vendue par les compagnies munies de licences ou de permis provinciaux. Ces compagnies limitent d'habitude leur activité à la province où elles ont été constituées. Elles peuvent toutefois être autorisées à vendre de l'assurance en d'autres provinces.

Comme l'indique le tableau 1, l'assurance-incendie constitue 91 p. 100 de l'assurance en vigueur. Dans l'analyse détaillée de l'assurance-incendie, au tableau 2, les statistiques ne visent que les compagnies à charte fédérale.